

**Les devoirs surveillés**

En collaboration avec la direction scolaire, l'ASIVenoge organise des devoirs surveillés à l'intention des élèves primaires (de la 3P à la 8P).

**En quoi consistent les devoirs surveillés ?**

Les élèves inscrits sont réunis en petits groupes de 2 ou 3 élèves dans une classe où ils peuvent accomplir leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte. Ce dernier sera éventuellement assisté par un élève de 10<sup>ème</sup> ou de 11<sup>ème</sup> année.

Il ne s'agit ni de cours privés, ni de cours d'appui. La mission des surveillants ne consiste pas à enseigner ou à "réenseigner" des notions vues en classe. Il s'agit de veiller au bon déroulement de l'exécution des devoirs, avec, lorsqu'il est nécessaire, quelques explications permettant à l'élève de mieux comprendre les leçons qui lui sont données.

Cependant, il appartient à l'enfant, et à lui seul, d'exécuter ses devoirs et de s'approprier les connaissances qui leur sont liées.

De plus, certains devoirs exigeront parfois une répétition, voire une finition, à la maison.

**Quand ?**

Les devoirs surveillés ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi. Une séance dure 50 minutes. Elle est précédée du goûter. La séance se termine en tous les cas au plus tard à 17h00.

Toute absence doit être communiquée à la responsable des devoirs surveillés. Le nom de cette personne et son numéro de téléphone seront transmis à votre enfant lors de la 1<sup>ère</sup> séance. Merci de signaler cette absence avant 08h00 le jour même. Sans raison valable, la séance sera facturée.

**Où ?**

Au collège du Cheminet à Penthaz et au collège de La Léchire à Penthaz. Les élèves sont répartis dans des salles de classe par la responsable.

**Comment ?**

Les élèves inscrits sont répartis par petits groupes issus parfois de différentes classes. Cela signifie qu'ils sont plusieurs à solliciter l'aide du surveillant.

En conséquence, chaque élève devra avoir un comportement adéquat. Tout écart de discipline sera communiqué à la direction qui prendra alors les mesures nécessaires.

**Inscription, absence et exclusion**

Par le site <https://asivenoge.monportail.ch>. Un délai de 8 jours est requis pour toute nouvelle inscription ou modification. Les parents sont libres d'inscrire leur enfant 1x, 2x, ou 3x par semaine. Pour les élèves de 3P, la direction ne conseille qu'une séance par semaine. Toute absence doit être annoncée sur le site internet ou communiquée à la responsable des devoirs surveillés **avant 8h le jour même**. Passé ce délai ou sans raison valable, la séance sera facturée. Si vous n'utilisez pas internet, vous pouvez contacter le secrétariat de l'ASIVenoge au 021 861 49 50 pour l'inscription.

L'élève doit se présenter au plus tard à l'heure convenue avec les affaires nécessaires pour effectuer ses devoirs. Il n'est pas de la responsabilité des surveillants de gérer l'organisation de l'élève. Si ce dernier oublie ses affaires, il recevra un 1<sup>er</sup> avertissement. En cas de récidives, un courrier sera envoyé aux parents indiquant que l'élève sera exclu de la prochaine séance des devoirs surveillés s'il oublie à nouveau ses affaires. L'ASIVenoge se réserve le droit d'exclure un élève si ce dernier ne respecte pas la règle ci-dessus.

**Participation financière**

L'inscription aux devoirs surveillés coûte 12 francs par année scolaire, plus 5 francs perçus pour chaque séance. Elle comprend aussi le goûter qui est servi préalablement.

**Modalités de paiement**

**Le paiement des devoirs surveillés est effectué d'avance sur le compte famille** créé à cet effet. Un bulletin de versement peut être demandé à l'ASIVenoge. Les références de paiement pour un versement par internet se trouvent sur le site <https://asivenoge.monportail.ch> sous l'onglet « mon profil, solde de compte, paiement par BVR ».

**Retour à la maison**

Les élèves rentrent à la maison par leurs propres moyens et sous la responsabilité de leurs parents ou du représentant légal.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question.

L'ASIVenoge